

Fiche synthèse

Conseil de quartier Saint-Sauveur

1. OBJET DE LA DEMANDE

Le requérant, l'organisme sans but lucratif « Québec en forme » occupe les locaux du 146 et 148, rue Bigaouette. Le Patro Laval est propriétaire de l'immeuble dans lequel il loue les locaux à l'organisme « Québec en forme ».

Le requérant « Québec en forme » occupe déjà lesdits locaux via une utilisation temporaire de 5 ans qui lui fût octroyée en 2009. Cette utilisation prendra fin le 2 juillet 2014.

La réglementation actuelle de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur le zonage et l'urbanisme ne permet pas de poursuivre l'occupation des lieux au-delà de la limite autorisée par la permission temporaire. Il souhaite donc que la réglementation soit modifiée afin de lui permettre de poursuivre l'occupation de ces locaux sans limites de date.

2. RÈGLEMENT EN VIGUEUR

La réglementation actuelle de l'arrondissement de La Cité sur le zonage et l'urbanisme ne permet pas la réalisation du projet du requérant. En effet, le bâtiment est situé dans la zone 15041 Hb; selon le règlement adopté, seuls les usages de type "habitation" y sont autorisés et par conséquent l'usage de type "service administratif" n'est pas permis dans cette zone. Le requérant « Québec en forme » souhaite donc que la réglementation soit modifiée afin de lui permettre de poursuivre l'occupation de l'immeuble.

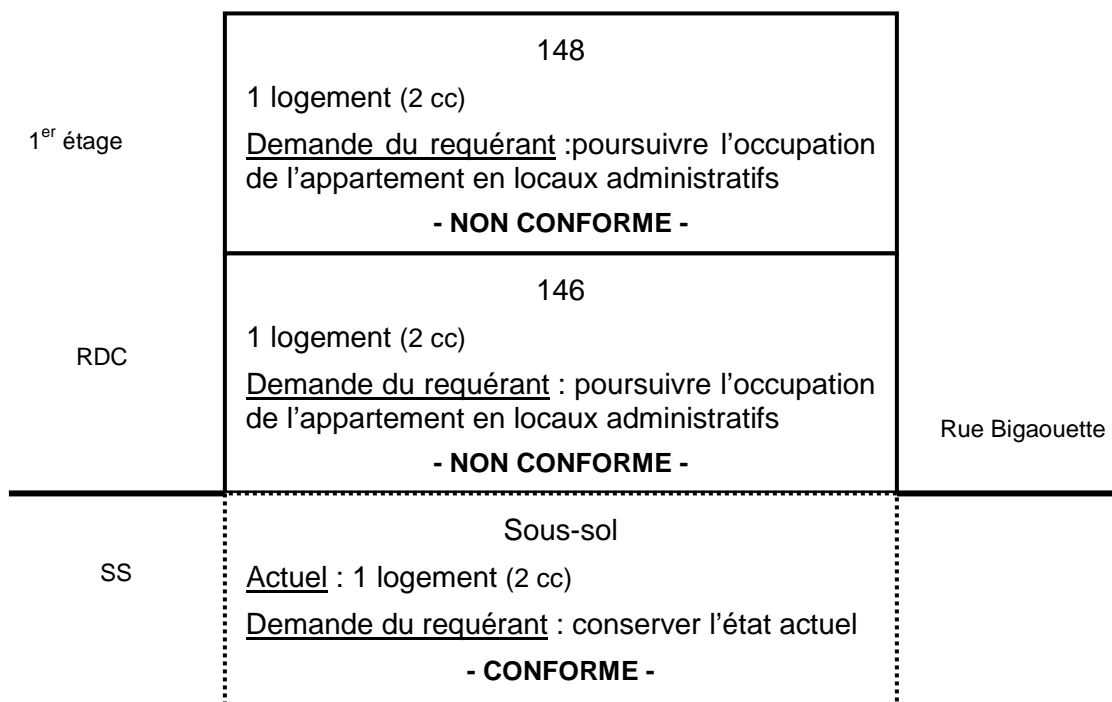
3. RECOMMANDATIONS

Option 1 : Statu quo

Option 2 : Accepter la demande

Option 3 : Autres

Croquis et localisation de l'immeuble du 146-148, rue Bigaouette



Fiche synthèse

Conseil de quartier Saint-Sauveur

